



Le
SIFFLEUR
de la
Baie de Somme



n° 17 Août 2010

LES DES SONT PIPES

Le vendredi 23 Juillet dernier le Conseil d'Etat vient de statuer sur les arrêtés de fermeture de Janvier 2009... et toc... on l'a dans l'os !

Les juges du Conseil d'Etat viennent d'en remettre une couche avec le risque de perturbation et de dérangement des espèces non chassables! Et oui les mouettes, les goélands etc....

Ils se basent sur l'interprétation de l'article 7/4 de la 79/409 suite aux arrêtés de la CJCE du 19 Janvier 1994 et du 7 Décembre 2000 et oui cette fameuse Directive Illégale !

Je vous rafraîchis un peu la mémoire, par 2 fois l'UNACOM a saisi le Conseil d'Etat sur ce sujet, par 2 fois le CE nous a rétorqués alors que dans pareil cas le Conseil d'Etat, article 234 du traité de Rome est obligé de transmettre la question préjudicielle sur la validité de la directive 79/409 à la Cour du Luxembourg. **C'est une violation caractérisée de ses obligations résultant du traité, traité signé par nos chefs d'Etat, dans le pays des droits de l'Homme! Ca fait un peu fort le café...**

1er point : Je suis chasseur, vous êtes chasseurs mais nous sommes avant tout des citoyens et ce 23 Juillet le Conseil d'Etat n'a pas respecté nos droits.

2ème point : Ces hauts fonctionnaires du Conseil d'Etat connaissent notre constitution ils oublient volontairement l'article 55 de notre constitution... 2ème violation de nos droits et nos élus nationaux dans cet imbroglio, ils savent, ils savent tous mais n'osent pas, Députés de la République ou Députés godillots !!!

En Février 2006 un colloque de droit international, Européen et National organisé par la faculté de Droit de l'ULCO en présence de nombreux députés dont le nôtre et Mr Delevoye médiateur de la république. Lors de ces interventions le doyen de la faculté de droit Mr Daniel Fasquelle a annoncé et démontré l'illégalité de la 79/409 et exposé avec d'autres confrères de la convention de Berne et l'accord AEWa pour la remplacer.

En 2007 Mr Fasquelle est devenu député: lui aussi a oublié !!! Il devrait relire les actes du colloque . Pourtant ils ont bien eu besoin de vos voix pour devenir députés... on n'oubliera pas!

L'année dernière nous avons été reçus une première fois par Mr Jean Louis Borloo ensuite quelques mois plus tard à l'Elysée par Mr Boris Ravignon conseiller du Président de la République finalement on ne doit pas dire que des conneries !!! Suite à ces rencontres, en catimini une nouvelle directive le 2009/147 d'application depuis la mi-février 2010, c'est une manière peu élégante d'abroger 30 ans d'illégalité. Mais n'empêche que même légale, elle subit la primauté du droit international sur les actes de droit dérivé dont elle fait partie. C'est du droit constitutionnel; nos députés doivent le savoir ou alors à quoi ils servent... Et nos amis les écolos dans tout ça, la LPO, le ROC, l'ASPAS, la FNE ce sont eux qui ont saisi le Conseil d'Etat et oui ceux qui font amis, amis avec les représentants de la chasse française aux tables rondes et qui par derrière nous...

Le premier avril 2010, le journal officiel du Sénat page 821, suite à la question du sénateur Pierre Bernard Raymond concernant les subventions des associations de protection de la nature versées par le MEDEM. La réponse est édifiante de 2004 à 2008: 55% d'augmentation soit plus de 28 millions d'euros, on comprend



mieux pourquoi nos députés souffrent d'amnésie quand le gouvernement qu'ils soutiennent donnent autant d'argent en période de crise aux écolos, pour financer les recours en Conseil d'Etat contre leurs propre arrêtés !! Les dés sont pipés...! Et pendant ce temps là les tables rondes ronronnent il faut étouffer la rébellion, la désobéissance civile, en clair les emmerdeurs... Mr De Ponchalon et les autres après ce 23 Juillet, **j'espère qu'ils seront dignes de la chasse Française en quittant sans espoir de retour cette table de jeu ou les dés sont pipés depuis le départ sans parler de l'arbitre !!! En continuant à collaborer à ces tables rondes ils sabordent la chasse Française.**

La diplomatie est un art, elle est respectable mais la diplomatie c'est tout sauf baisser son froc...

Nicolas LOTTIN (président de l'ACDPM Baie de Somme)

DES HORIZONS ASSOMBRIS

En cette période de pré-ouverture – ça approche – j'aimerais vous tenir un discours plein d'optimisme mais cela me paraît aujourd'hui difficile. Regardons la réalité en face : la situation de la chasse du gibier d'eau n'est pas brillante actuellement. Sur les espèces, les menaces se précisent. Il y a trois ans maintenant, nous avons perdu le courlis cendré, dont la chasse est fermée pour 5 ans. Temporairement donc, mais nous savons combien il est difficile de regagner un gibier une fois qu'il a été enlevé de la liste. Au niveau international, se tiennent des réunions dont nous ne sommes même pas informés, réunissant des soi-disant experts dont la parole fait office d'évangile, même si elle est bourrée de contre-vérités. Ainsi, ils rêvent de nous soustraire tous les limicoles... Aux niveaux national et régional, ce n'est guère mieux. Les « listes rouges » des espèces menacées sont en pleine élaboration et si nous sommes poliment consultés, dès que nous voulons participer de manière plus conséquente, des barrières se dressent et les décisions sont prises sans nous, et je devrais même dire contre nous.



C'est du moins ce qui s'est passé dans les premières régions qui ont élaboré ces listes rouges. Ces listes sont complètement farfelues : on y voit apparaître des espèces comme la sarcelle d'hiver ou l'oie cendrée ! Comment peut-on sérieusement proférer de telles âneries ? C'est très simple, les « experts », de plus en plus souvent, ne prennent pas en compte les populations de manière globale mais isolent des micro-populations. Par exemple, on va vous dire que tel oiseau, très commun lors des passages d'automne, a un noyau de population qui se reproduit dans une région donnée, où il rencontre malheureusement des difficultés pour des raisons diverses. Que faire ? Eh bien, on ne le chasse plus, tout simplement, même si la chasse n'a rien à voir avec ces problèmes locaux. Nos « amis » se servent de cette notion de « populations locales » dans les deux sens, comme ça les arrange. Par exemple, quand nous avons constaté que les oies cendrées se portaient bien au point de devoir être gazées en Hollande, nous avons demandé à chasser l'espèce plus longtemps. On nous a répondu : « Impossible, car il s'agit d'une population locale sédentarisée en Hollande. Si vous chassez davantage les migratrices, vous mettez en péril une autre population, plus fragile. » Bref, à chaque fois qu'on lève le fusil, on met une population en péril, même si ses effectifs sont en hausse...

Sur les espaces, ce n'est pas brillant non plus. Nous avons eu une chaude alerte avec la Cour du Luxembourg qui a ordonné à la France de revoir sa position autorisant sous condition la chasse et la pêche sur les zones Natura 2000. Les réactions de la Fédération nationale des chasseurs et de la Fédération européenne – la FACE – ont permis d'écarter le danger. Mais il faut rester vigilant ; n'oublions pas que la Baie de Somme est en zone Natura 2000. Au niveau local, nous nous en sortons mieux actuellement du fait de relations privilégiées mais ce n'est pas le cas partout. Voyez nos amis du Nord qui sont en train de perdre un site emblématique de la chasse du gibier d'eau, l'étang de Chabeau-Latour, acheté par le Conseil Général... Face à ces attaques incessantes, les chasseurs nous disent souvent : « qu'est-ce que vous faites pour nous défendre ? ». Je voudrais profiter de cette tribune qui m'est offerte pour vous expliquer que nous faisons front. Votre Président, Nicolas Lottin, le fait avec ses moyens, ses convictions et ses compétences ; je le fais avec les miens. Nous ne sommes pas de trop : nous sommes complémentaires ! D'ailleurs, la Fédération



des chasseurs de la Somme, que je préside, subventionne l'UNACOM et le « chef historique » de cette association, Georges Riboulet, m'a téléphoné la semaine dernière pour me remercier du soutien que nous lui apportons. Bravo pour vos actions ; pour ma part, c'est sur trois fronts que je me bats : la FACE, où je représente les chasseurs français, l'Union nationale des fédérations côtières que je préside, et OMPO, Oiseaux migrateurs du Paléarctique Occidental, dont j'assume le secrétariat général. Les grandes orientations de demain se dessinent à l'échelon européen. Nous nous devons d'être présents dans les instances européennes, et nous le sommes avec la FACE. La tâche n'est pas facile car la chasse est très variée dans ses pratiques. Vous voyez ce que ça donne au niveau de nos régions françaises, alors imaginez à celui de l'Europe!

.../...

Nous avons cependant isolé plusieurs « sensibilités » : les latins, les germaniques (Allemagne, Hollande...), les nordiques. Les latins – France, Espagne, Italie, Grèce... sont les plus concernés par la chasse des migrateurs, et les plus attaqués dans leurs pratiques de chasse. Pour mieux défendre nos intérêts communs, nous nous sommes regroupés dans la « FACE MED ». Les germaniques doivent faire face à une forte présence des écologistes tant dans leurs gouvernements que dans les opinions publiques. Ils chassent surtout le grand gibier et peu le gibier d'eau ; dans certains pays comme la Hollande, c'est pratiquement terminé et on en reviendra plus en arrière.



Les nordiques s'en sortent mieux et c'est sans doute dans cette direction que nous devons « gratter ». Je fonde beaucoup d'espoirs sur l'Union nationale des fédérations côtières, que j'ai reprise en main il y a trois ans maintenant. Nous allons tenir début juillet notre 3ème assemblée générale.

Ce sera, je pense, l'heure de vérité.

En effet, c'est au niveau de cette union, ou du moins de plusieurs régions, que nous pourrions apporter une riposte aux attaques que nous subissons. Cette riposte ne peut être que scientifique, puisque c'est sur ce terrain que nous sommes en difficulté. Pour monter des dossiers scientifiques, nous avons besoin de compétences dont nous ne disposons pas dans nos fédérations. Nos techniciens font un excellent travail de techniciens, mais ils ne sont pas des docteurs en écologie ou autre spécialisation très pointue. C'est uniquement en nous regroupant que nous pourrions monter une agence scientifique employant une ou plusieurs personnes de ce niveau. Avec une seule fédération, même régionale, c'est mission impossible ; à plusieurs fédérations, cela devient réalisable. Il y a urgence à monter cette structure, que nous pourrions financer à hauteur d'un euro par chasseur. Demain, il sera trop tard. Nos amis du Sud-Est et du Sud-Ouest nous ont ouvert la voie avec de telles agences qui obtiennent déjà des résultats ; à nous de suivre pour garnir les façades littorales Manche et Atlantique ouest.

Une telle structure pourra s'appuyer sur OMPO, organisme d'expertise scientifique d'importance européenne, créé par les chasseurs il y a une trentaine d'années. OMPO a fait ses preuves, s'est taillé une réputation et une notoriété dans le microcosme de l'ornithologie scientifique, et pourtant, il a bien failli disparaître l'année dernière, faute de moyens. Sachez que l'Europe a souhaité qu'OMPO reprenne du service, afin qu'elle entende un autre son de cloche que celui des ONG des protecteurs. Nous ne pouvions ignorer un tel appel du pied ! Nous avons donc sauvé le soldat OMPO, en lui donnant une nouvelle gouvernance, et en lui adjoignant un Conseil scientifique du plus haut niveau, présidé par Jacques Trouvilliez, hier figure de proue du Muséum national d'histoire naturelle, aujourd'hui conseiller du ministre pour la chasse. Avec cet organisme de haute volée, alimenté par nos agences scientifiques régionales, nous espérons sauver la chasse des migrateurs en France.

Voilà, les amis, ce que je fais pour défendre les chasseurs de la Baie de Somme et d'ailleurs. Voilà ce qui fait que souvent, au lieu d'être à la hutte, je suis en réunion à Bruxelles, en conférence à Athènes ou à un colloque à Paris avec un seul idéal : servir la chasse et les chasseurs. Les reproches que je subis parfois de votre part sanctionnent sans doute des passages difficiles mais quand on tient le stylo qui permettra à des milliers de chasseurs de chasser les oies 10 jours en février, tout en sachant qu'en contrepartie on se fait « entuber » pour les limicoles qui ne sont pas chassés à cette période, croyez-moi, la signature à du mal à glisser sur le papier mais il faut bien signer.

Je sais que les mois à venir seront difficiles et que l'avenir de la chasse des migrateurs va se jouer dans une partie très serrée. J'assumerai mes responsabilités et je ferai tout pour que NOUS gagnions. Pour cela, j'ai besoin de VOTRE soutien. N'est-ce pas la moindre des choses dans la bataille engagée ? Je compte sur les chasseurs de la baie de Somme.

Yves Butel, Président des chasseurs de la Somme

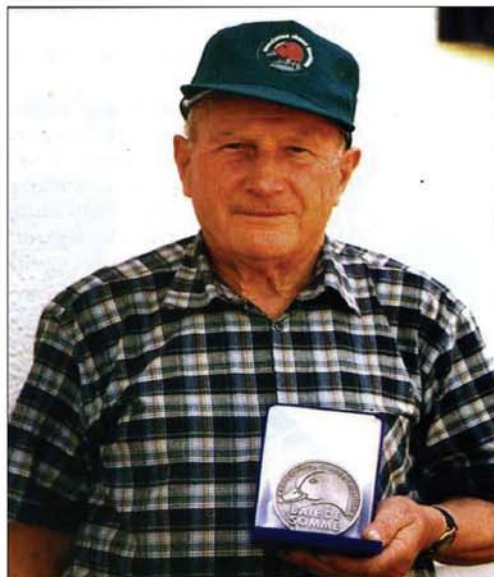
MARCEL, UN AMI NOUS A QUITTES

Marcel COMPTE avait intégré l'association quasiment dès sa création, il y a 36 ans... pour en devenir rapidement un vice-président très actif et apporter son aide sans faille au président Guy LEWIN envers qui il vouait une fidélité inconditionnelle.

Il était comme ça notre ami Marcel, prévenant, sensible, fidèle, intègre, passionné et discret... un homme de l'ombre généreux et dévoué, qui par son engagement irréprochable **a tant apporté à notre association!**

Pour rien au monde il n'aurait manqué une simple réunion du comité, les permanences du week-end, la préparation de l'Assemblée Générale, du nettoyage... **il aura été de tous les combats!**

A 80 ans passés, il n'hésitait pas à enfiler ses cuissardes au milieu de la nuit pour prêter main forte à la garderie lors des contrôles des huttes...



Il a tant donné pour la chasse Marcel, qu'on ne peut avoir pour lui que du respect, beaucoup de respect... et garder au fond de nous son souvenir intact.

Comme un signe du destin, à l'aube de ses 91 ans, il a fermé les yeux le 10 Février, jour de la fermeture des oies... un au revoir lourd de significations!

Le mot merci recouvrait une grande importance pour lui... alors tout simplement, merci Marcel.

Dominique SALESSE



ASSEMBLEE GENERALE

24 Avril 2010

Une entrée en matière sans détour...

«Du chasseur de la Baie de Somme aux généraux des instances cynégétiques nationales, nous devons être tous solidaires et combattifs pour préserver notre mode de vie, transmettre nos valeurs aux générations futures, aménager et protéger la nature, NOTRE NATURE, et renvoyer dans les cordes les imposteurs de l'environnement, tous ceux qui prônent l'écologie punitive et qui s'engraissent scandaleusement à grands coups de subventions publiques, non pas pour venir en aide à la biodiversité mais pour réduire encore nos libertés et sournoisement éradiquer la chasse... la chasse populaire! »



Les Tables Rondes : un scandale, une mascarade, une trahison, un coup de poignard dans le dos des chasseurs!

Encore et toujours des compromis, des marchandages, des promesses jamais tenues... ouvrant la voie royale aux anti-chasse de tout poil.

Doit-on continuer à y siéger dans de telles conditions?

Des effectifs stables malgré une perte de **50 chasseurs à la botte** qui, privés de la chasse du Courlis, ont préféré raccrocher le fusil...
2073 adhérents dont 28 licences jeunes et 82 licences *temporaires*.

Des finances saines tenues de main de maître par notre trésorier Yves HEDE, ce qui se traduit par des **tarifs inchangés depuis 4 ans**:

Concession de mare: 300€

Licence Hutte-Hutteau: 65€

Licence Botte: 50€

Jeune chasseur (1er permis et- 20 ans) Botte: 25€ Hutte-Hutteau: 32€50

Licence temporaire:15€

(valable 3 jours consécutifs et une seule fois au cours de la saison)



**M. Nicolas DUMONT (1er vice- président
du Conseil Régional de Picardie)**

Un élu qui ne manie pas la langue de bois,
jugez-en!

*« Les chasseurs ont été trahis deux fois: une fois
par la gauche en 2000 et une fois par la droite... »*



*« Je porte grand intérêt à la chasse populaire et j'insiste sur le fait que les chasseurs
ont des revendications légitimes »*

*« Il faut une régionalisation des dates de chasse pour le gibier d'eau et nous devons
trouver rapidement une solution pour que les association s'opposant à la chasse ne
puissent plus systématiquement porter des recours... »*

La cerise sur le gâteau...

Il conclura son intervention en affirmant que
**l'ACDPM Baie de Somme
est digne de confiance!**

Un seul mot d'ordre: la mobilisation.

*« En nous obligeant à participer aux scélérates **tables rondes**, nous avons pratiquement
tout perdu: périodes, espèces... Et ce qui est encore plus grave, nous avons perdu
nos valeurs, l'union sacrée du monde de la chasse... notre âme!*

*Il n'est jamais trop tard pour bien faire, rejetons en bloc cette mascarade, cette
escroquerie qui n'a d'autre but que de nous laminer.*

*J'en appelle à tous, du chasseur de la Baie de Somme, aux généraux des instances
cynégétiques nationales à se ressaisir, à reprendre les armes pour laver l'affront, nous
permettre de chasser en toute dignité et léguer nos valeurs et notre richesse culturelle
aux générations futures!*

Chassons nos vieux démons,

Chassons ceux qui nous ont trahis,

***Battons-nous, non pas avec l'énergie du
désespoir, mais avec la farouche volonté de voir enfin
la chasse reconnue à sa juste valeur,***

Battons-nous, simplement, pour que vive la chasse! »

Indésirables pilliers de blettes et voleurs d'appelants

*« Les salopards qui perpétuent de tels actes ne méritent pas de
faire partie de la famille des chasseurs... et encore moins de
celle des passionnés de la Baie de Somme »*

La sanction sera sans appel: exclusion à vie!

**Dominique SALESSE
Directeur**



PRELEVEMENT : Saison 2009/2010

Nombre de hutte : **160**
 Nombre de cahiers rendus : **152**
 Nombre de nuits huttees : **10 413**
 Nombre de fusils : **16 425**
 Nombre d'anatidés prélevés : **9 735**



Espèce / Saison	2009/2010	2008/2009
Siffleur	3956	2182
Sarcelle d'hiver	3595	4023
Souchet	613	737
Pilet	549	689
Colvert	329	476
Chipeau	292	347
Oies SP	223	230
Sarcelle d'été	108	116
Milouin	42	66
Divers	28	15
Moyenne BP/hutte	64.04	55.17
Moyenne BP/ nuit	0.93	0.76
Moyenne BP/ fusil	0.59	0.50

Depuis quelques années le siffleur avait cédé la place à la sarcelle d'hiver; il reprend sa place cette année. Quelques belles nuits sont à créditer à son actif dont celle du 8 au 9 janvier 2010. Après une analyse de 135 cahiers pour la nuit du 8 au 9 janvier 2010

569 canards ont été prélevés cette nuit là en Baie de Somme, dont 532 siffleurs

Prélèvement oies : pour la saison

Toujours sur 137 cahiers 189 oies ont été prélevées par 58 huttes

Oie cendrée : 143

Oie rieuse : 43

Oie des moissons : 3

Moyenne/hutte (pour les 58 concernées) : 3.25 oies

Octobre : 24 oies 19 cendrées et 5 rieuses

Novembre : 26 oies 15 cendrées, 8 rieuses et 3 moissons

Décembre : 51 oies 42 cendrées et 9 rieuses

Janvier 35 oies 24 cendrées et 11 rieuses

Février : 53 oies 48 cendrées et 5 rieuses

Cette saison ne fut pas été terrible pour les oies: passage très court mais intensif dont deux belles boutées sont à noter du 1 au 2 décembre et du 3 au 4 février. N'ayant pas de données précises sur les prélèvements des limicoles, le Comité a décidé de soumettre à chaque détenteur de carte de l'ACDPM Baie de Somme une feuille qui reprendra vos prélèvements limicoles, ceci aura pour but d'améliorer nos connaissances en la matière et ainsi de pouvoir mieux défendre la chasse des limicoles.

Alors messieurs jouez le jeu! Nous comptons sur vous pour nous renvoyer la feuille de prélèvement « limicoles ».

O. Buffet Vice-président

RANDO-NATURE EN SOMME

Chaque participant aux sorties organisées par RANDO-NATURE...



... contribue à l'aménagement et à la réhabilitation de zones naturelles de la Baie de Somme à raison de 1€.

Un élément incontournable de la promotion de la chasse!

L'association est devenue au fil du temps une véritable entreprise qui emploie 3 permanents et 19 guides nature vacataires
Désormais **RANDO-NATURE** développe deux thématiques différentes mais complémentaires.

La randonnée pédestre:

Le bilan de l'année est éloquent puisque 408 groupes composés d'adultes et de scolaires ont été accompagnés par notre structure pour découvrir les richesses de la Baie et des Bas-champs.

Ce qui représente un total de **10 200 participants**, soit un accroissement de la fréquentation de 36% par rapport à 2008!

Cette activité est une arme de communication redoutable: nous œuvrons en véritables professionnels, nous occupons le terrain, nous présentons la chasse, notre environnement, nos traditions, notre mode de vie avec passion et objectivité, nous apportons notre contribution au développement du tourisme de nature tout en préservant la qualité environnementale de la Baie de Somme.

En 3 ans, **RANDO-NATURE** a réinjecté **23 400 €** de fonds propres pour la réhabilitation de zones humides dans l'estuaire (**micro-mares**).
Ces aménagements naturels profitent à toutes sortes d'oiseaux et ces zones rajeunies peuvent se prévaloir d'être de véritables nurseries pour les poissons et crevettes et devenir également des espaces propices à la production de la salicorne.

Quel beau tour de force!

.../...



Le bateau baliseur SOMME II :

En partenariat avec l'Association SOMME II, **RANDO-NATURE** s'est vue confier en Mai 2009 par le CONSEIL GENERAL DE LA SOMME (propriétaire) l'exploitation touristique, pédagogique et scientifique du bateau pour valoriser le patrimoine maritime de la Baie de Somme.

Un capitaine-mécanicien et un animateur culturel ont été embauchés pour développer des sorties thématiques tant sur le canal que dans la Baie

Nous tenons bon la barre et avons le vent en poupe!

Dominique SALESSE, Président



LA CONVENTION CHASSEURS ET BERGERS

On peut s'entendre ...

Moutons, bergers et chasseurs ne font pas toujours bon ménage...

Les uns occupent la baie pour leur métier, les autres pour leur passion.

Ces chers moutons, avant d'aller régaler quelques tables, doivent parcourir la baie à la recherche de l'herbe voulue. Mais voilà ils sont nombreux et leurs passages répétés au bord de certaines mares peuvent finir par énerver au vu des dégâts causés... Au point d'anéantir les berges les plus solides ou les meilleurs travaux de bull. Le conflit n'amenant rien, le partage de l'espace doit se faire dans le respect de l'autre. Alors, un chasseur de la Baie Nord a réuni les responsables de la gestion de la baie (D.D.E, ACDPM et le berger concerné) car les abords de la mare étaient quasiment détruits. Et là, un accord spontané a été trouvé entre le chasseur et le berger. Une clôture a été établie en commun, le berger est venu planter les piquets avec son tracteur... suivi d'un petit casse-croûte!

Et les moutons ont repris leur chemin mais plus loin des berges pour la paix de tous.

Exemple d'un bon arrangement et d'une promesse tenue.

Merci au berger M.R de la part du chasseur P.R.





PETITION ACDPM Baie de Somme



Au vu de la démonstration de l'inutilité des mesures instaurées et des preuves apportées que les oiseaux migrateurs ne sont pas la cause de propagation de l'influenza aviaire, les signataires de cette

pétition demandent la simplification des démarches nécessaires pour l'utilisation des appelants.

- Suppression, à minima, du numéro individuel et de l'année sur les bagues appelants;
- Suppression du caractère annuel de la déclaration d'appelants;
- Suppression du registre devenu inutile (n° d'éleveur) et trop complexe;
- Levée de l'interdiction d'éjointage;
- Autorisation de l'utilisation comme appelant de l'ensemble des espèces chassables;
- Suppression des écouvillonnages hors période de risque d'influenza aviaire important.

Cette pétition est à retirer le plus rapidement possible au bureau de l'association, dans les points de vente de licences ou sur notre site internet www.acdpmbaiedesomme.com.

Il est URGENT de nous la retourner le plus vite possible par courrier, ou par fax, ou par e-mail acdpm.baiedesomme.com.

LES MICROMARES



Afin d'améliorer la capacité d'accueil du site pour les oiseaux migrateurs, deux aménagements ont été entrepris sur le schorre en Baie de Somme Sud durant ces deux dernières années:

⇒ La réalisation de micro-mares a pour but de créer des zones d'eau calmes qui serviront d'aire de repos pour les anatidés. Elles pourront également servir de zones de gagnage pour les canards et les limicoles.

⇒ Les étrépages aux abords des mares qui permettront de créer des zones de repos pour les oiseaux et augmenteront par la même occasion l'espace de gagnage des limicoles.

Ils vont aussi permettre de « rajeunir » le milieu, de le redynamiser puisque les végétaux viendront par la suite se réimplanter progressivement sur le sol mis à nu (ex : la salicorne).

De plus, ces micro-mares sont source de vie, 18 espèces d'invertébrés les fréquentent (poissons, crevettes etc..).

Depuis deux ans, **40 nouvelles micro-mares** ont vu le jour sur le sud de la Baie: au total celles-ci représentent 4,58 hectares gagnés sur l'aster maritime ou la spartine.

Alors qu'une publicité tapageuse est faite en faveur du maintien de la biodiversité,

comment peut-on admettre que les autorités administratives nous aient refusé une nouvelle tranche d'aménagement cette année?

A cela on vous répondra : faites des études du milieu !!!

(un exemple : en 2007 = près de 10000€ d'études pour 5991 € de travaux mécaniques, on croit rêver !).

Olivier BOUCHARD Animateur nature

➤ La récolte d'ailes : à quoi ça sert?



Objectif :

Etude de la dynamique des populations de canards migrateurs d'après les analyses d'ailes et de masses corporelles.

Espèces concernées :

Tous les canards chassables en France. Pour le Canard colvert, ne pas prélever les individus présentant des aberrations de plumage et se limiter aux individus ayant un plumage le plus proche possible de la souche sauvage.

Zone d'étude : la France métropolitaine.

Chez nous en Picardie plus de 1000 ailes ont été récoltées et près de 5000 au niveau national.

➤ Détail de la récolte 2009 / 2010 en Baie de Somme :

Espèces	Quantités	Enveloppe de prélèvement La participation à la récolte est entièrement gratuite. Avifauna, via l'ACDPM Baie de Somme, fait parvenir aux récoltants, des enveloppes de prélèvement pré-imprimées à remplir par le chasseur. Les enveloppes sont à retirer directement au bureau. Une fois remplies, les enveloppes sont stockées dans le congélateur de l'association.
Chipeau	13	
Colvert	5	
Sarcelle d'hiver	127	
Siffleur	137	
Morillon	0	
Souchet	28	
Pilet	27	
Milouin	0	
Sarcelle d'été	2	
Milouinan	2	
Total	341	

➤ Qui analyse les ailes ?

2 Organismes : l'ONCFS (Matthieu Guillemain) et la FNC : François Auroy (Fdc 59) et Mathieu Boos (naturaconst@)

l'ONCFS Structure possédant les scientifiques compétents pour donner toute crédibilité à l'étude. 2 **Conventions signées en 2007 avec l'ONCFS**: l'une portant sur la récolte d'ailes et l'autre ouvrant la porte à de futures collaborations sur des études (exclusivité sur les données, condition sine qua non à cette convention). Une étude européenne concernant la dynamique de la population de la Sarcelle d'hiver vient de sortir (Suivi de l'évolution l'âge ratio de la SH entre la Finlande et la France, via le Danemark). Une traduction en français a été faite et est maintenant disponible sur le site Internet de l'association. www.avifauna.asso.fr

La FNC via NATURACOST@ : Une convention signée en Mars 2010. **Etudes et Recherche** en écophysiologie animale (faune sauvage et domestique). Spécialisation sur l'avifaune migratrice (pathologie, dynamique des populations...). **Suivi des populations animales** dans leur milieu naturel par l'utilisation de nouvelles technologies (radar, thermographie infrarouge,...). **Expertises en écologie générale**, aménagement du territoire. Suivi et conseils scientifiques sur les dossiers NATURA 2000.

Responsable récolte Région : Valéry Duponchel 06.07.28.20.18 v.duponchel@orange.fr



Canard Siffleur

Anas Penelope

Descriptif de l'échantillon

Quantités d'ailes (toute la saison)

Reçues	137
Inexploitables	0
Exploitable	137

Répartition par classe d'individus

	Mâles	Femelles
Immatures	31	38
Adultes	46	21

Sexe ratio 56,62 %

Age ratio 50,74 %

Poids moyen 644 g
460 g le 09 janv 2010
980 g le 24 nov 2009

Quantités d'ailes (les 08, 09 et 10 janvier 2010)

Reçues	44
Inexploitables	0
Exploitable	44

Répartition par classe d'individus

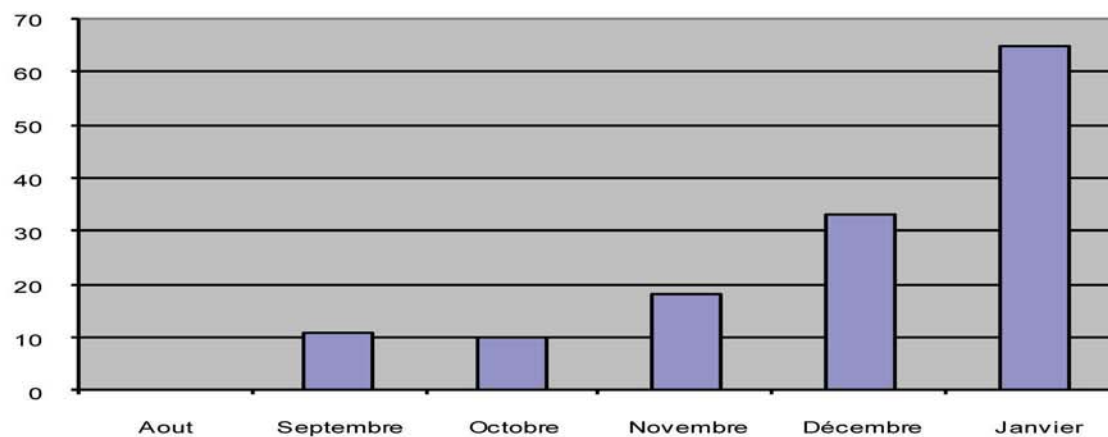
	Mâles	Femelles
Immatures	8	15
Adultes	16	5

Sexe ratio 54,55 %

Age ratio 52,27 %

Poids moyen 637 g

Répartition temporelle des ailes exploitables (siffleur)



LE COMITE: **des hommes bénévoles au service de l'association**

Les 2073 adhérents sont les forces vives de l'association mais l'organisation, la stratégie et le quotidien sont confiés aux élus, à qui vous accordez votre soutien et votre confiance.

Mr LOTTIN NICOLAS

PRESIDENT DE L' ASSOCIATION DE
CHASSE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
DE LA BAIE DE SOMME .



Mr BUFFET Olivier
Vice-président



Mr BUTEL Yves
Vice-président



Mr HEDE Yves
Trésorier



Mr DEVISMES David
Secrétaire



Mr DELABARRE Jean Emile
Administrateur



Mr ROY Patrick
Administrateur



Mr DARCY Aurélien
Administrateur



Mr DUVAUCHELLE David
Administrateur



Mr DUCASTELLE Mathieu
Administrateur

GARDERIE

Véritable clé de voûte du bon fonctionnement de l'association, la garderie a fait preuve, comme promis, de fermeté pour le bien être des chasseurs respectueux des règles!

**Avis aux concessionnaires:
pour éviter que l'on chasse dans votre hutte sans carte**

Dorénavant Article 36 du règlement Intérieur:

Tout chasseur fréquentant une installation pour la première fois devra dès son arrivée, sous peine de sanction, mentionner impérativement son nom, prénom et numéro de licence sur cette page.

[illegible]

Rappel : numéro de hutte



Rappel : numéro de hutte

Suite à la tempête de l'hiver dernier, de nombreuses installations n'ont plus leur numéro visible. N'oubliez pas impérativement d'identifier votre hutte. Nous comptons sur vous pour le respect de notre règlement, de plus en cas d'accident ce numéro permet aux secours d'intervenir plus efficacement. Malheureusement après l'information nous passerons aux sanctions!!!



UN PETIT NOUVEAU :

Olivier Bouchard, ancien apprenti au sein de l'association, a obtenu son BTS Gestion et Protection de la nature. Il est aujourd'hui embauché comme animateur nature et garde-chasse. Il est également chargé de la gestion de la hutte pédagogique.

Facilitez-lui la tâche et lui réservez-lui le meilleur accueil, en particulier durant les tournées de nuit qui seront bien plus nombreuses cette saison!



RIEN DE NOUVEAU MAIS IL EST BON DE RAFRAÎCHIR LES MEMOIRES...

- ⇒ Pour les concessionnaires les demandes de travaux devront nous parvenir avant le 10 Mars; au-delà il n'y aura plus de prise en compte des demandes en retard. L'administration nous complique la vie, facilitez nous la tâche!
- ⇒ Petit rappel pour les travaux de bull: mettez vos mares à sec suffisamment tôt pour durcir le fond, le bulldozer est un bon outil mais ce n'est pas un sous-marin .
- ⇒ Les cages : hauteur d'un mètre, cage comprise - distance autorisée 20m du bord de mare ou 1/3 maximum si distance insuffisante entre les mares.
- ⇒ Les gibiers : 4 gibiers ou hybrides maximum + 2 oies ou 6 oies pour les plus courageux.
- ⇒ Chasse à la botte : interdite jusqu'au 1er septembre de 9h00 à 19h00 du Crotoy jusqu'à la Maye sur une profondeur de 200m.

LA HUTTE PEDAGOGIQUE

Passer une nuit en Baie de Somme, pourquoi pas vous?

Réserver son tour de hutte avec quelques amis, se faire "livrer "sur place les appelants, bénéficier de l'expérience d'un accompagnateur...

C'est ce que propose l'Association de Chasse du Domaine Public Maritime de la Baie de Somme afin que chacun puisse découvrir et pratiquer la chasse au gibier d'eau .

Il s'agit d'une hutte flottante, très confortable, équipée de couchettes pour quatre sauvagins et d'un chauffage efficace.

Dès aujourd'hui, vous pouvez réserver une nuit de chasse aux canards au cœur de la Baie De Somme!
(au minimum 3 semaines à l'avance)

Contact : Olivier Bouchard





LES DEPOSITAIRES DE LICENCES



Les dépositaires de licences de chasse de la Baie de Somme sont à votre service pour retirer les cartes de Baie. Ils sont bénévoles et vous accueillent sans contrepartie pour que vous puissiez vivre votre passion!!!

Tous les règlements seront obligatoirement effectués par chèque ou espèces.
Et puis quand le commerçant **bénévole** vous délivre la licence, un sourire, un tiot apéro, ou l'achat d'une boîte de cartouches lui ferait bien plaisir.

Abbeville :

Armurerie Griffon David
Armurerie Quillent Fabien
Armurerie Pillon Philippe

Le Crotoy :

L'Auberge de la marine
La Pizzeria de la Baie

Friville-Escarbotin :

Armurerie Delory Claude

Saint Valery Sur Somme :

Armurerie Delory Christian

Pendé :

Café au Chti' Cœur

Ponthoile :

Café Marchand Jacques

Sailly Flibeaucourt :

Café Dumont Claudine

Lanchères :

Café du Nord

LE PROJET D'EOLIENNES OFFSHORE QU'EN EST IL?

Depuis quelques mois, on en parle , « l'éolienne OFFSHORE nouvelle énergie très écolo », avec les pour et les contre. En général les pour, n'habitent pas à proximité de nos côtes, sensibilité écolo voire radicalement anti-chasse!!

Les contre, ceux qui habitent, qui vivent et travaillent sur cette Côte Picarde qui sont très inquiets pour leur avenir, les pêcheurs, les chasseurs, les professionnels du tourisme, les propriétaires etc....Et nos amis les écolos dans tout ça, la LPO avec son président en tête, bien sur pour le développement offshore, sauf en face de l'île de Ré où cet heureux homme est propriétaire !!!...Lui qui nous parle de biodiversité tous les soirs sur France 2, mais en fait, cette émission financée par le ministère de Mr Borloo et aussi par GDF SUEZ n'aurait-elle pas eu raison de ce protecteur des oiseaux, serait-il Vénal...Lors des débuts de la commission nationale du débat public sur le sujet, la Compagnie du vent porteur du projet est financée par GDF SUEZ... bizarre vous avez dit bizarre...

Je pense que dans ce dossier aussi les dés sont pipés. Lors de mon séjour au Danemark, j'ai appris de la part d'un ornithologue qui a 43 années d'observation, que **nos canards remontent chez eux du 1er au 10 Avril en général...**J'ai aussi appris que sur d'autres projets offshore au sud ouest de l'Angleterre, que **90% des canards évitaient par le large les zones d'éoliennes... Je crains le pire.**



Il est possible que nos actes de chasse perturbent, mais ce projet et les autres (1200 à 1400 éoliennes sur la Manche) perturberont durablement les espèces, les espaces et notre qualité de vie, tout ça pour se faire du pognon sur le dos de la Biodiversité. **Je ne suis pas un anti-éolien mais au vu de ce que je sais, je pourrais le devenir...**

Nicolas Lottin Président

REGLEMENTATION

GRILLE DES PRINCIPALES SANCTIONS APPLICABLES à compter de la saison 2010/2011 (approuvée lors de l'Assemblée Générale du 24/04/10)

<u>MOTIF</u>	<u>SANCTION</u>
Dépassement d'horaire	⇒ suspension licence 15 jours + 30€
Chasse au trou entre coucher et lever du soleil	⇒ suspension licence 3 mois + 50€
Dépassement nombre d'appelants gibiers (transporté, détenu ou utilisé)	⇒ suspension licence 3 mois au minimum + 50€
Tir au vol par le capot entre coucher et lever du soleil	⇒ suspension licence 1 mois + 50€
Cage à distance non autorisée	⇒ suspension licence 15 jours + 30€
Numéro de hutte - mât – gilets – fusées non présents	⇒ 30€ (amende pour le concessionnaire)
Location de hutte abusive et (ou) publique	⇒ fermeture concession 5 mois minimum
Non présentation licence - permis - assurance	⇒ à présenter au Bureau + avertissement
Remise carnet de prélèvements hors délais	⇒ suspension concession 15 jours + 50€ d'amende

Pour toute sanction non exécutée totalement = report sur la saison suivante

NID DE GUÊPES

Un grand merci aux sapeurs pompiers de Saint-Valery pour leur intervention au niveau de la voie ferrée sur un nid de guêpe qui avait élu domicile sur le chemin des hutteurs à proximité de Noyelles sur Mer.

Une piqûre de moustique semble alors bien amicale !



HOMMAGE A CHARLY

De tous les chasseurs que j'ai pu rencontrer
dans la Baie, Charly était de loin, le spécialiste de la chasse au hutteau à la toile.

Je n'ai jamais vu autant d'organisation et d'orchestration lors des préparatifs de cette chasse
ô combien ancestrale. Ses conseils
gramme comptait dans la répartition de
sécurité car il n'oublait pas sa boussole.
dames, les rames et l'ancre puis la toile
soigneusement dans la caisse. Lors du
toute une panoplie d'appeaux pour le courlis, la pie, le pluvier...
bien campé sur ses rames, avec son bandeau en laine sur sa tête, il ressemblait à un authentique galérien
et il traversait le chenal de la Somme avec une aisance inégalable.

D'un pas cadencé, il rejoignait sa flaque ou son crassin puis il s'installait: chaque geste était compté, en
prenant un très grand soin à la confection du hutteau et au blettage. Ensuite l'attente commençait, la
tête appuyée sur le plat de ses mains, d'un air rêveur et ce n'est pas un hasard s'il avait tourné dans
l'émission « Faut pas rêver » avec son ami Marco, quelques années auparavant.
Cependant il était aussi rapide que l'éclair pour prendre son fusil et ajuster son tir au posé ou au vol
selon les circonstances mais hors de question de bouger ni de remuer sous la toile une fois tiré! Une fois
déhutté, il était bien le seul à ramener sa paille, même humide, et ses douilles afin de ne pas encombrer
la Baie. Faute de gibiers, une casserole de hénons faisait l'affaire. Une fois rentré, la toile était séchée, le
matériel rangé et le gibier dépouillé afin de repartir au plus vite la prochaine fois...

Hervé Bernard

TEMPETES, SOUVENONS NOUS QU'ELLES PEUVENT REVENIR !!

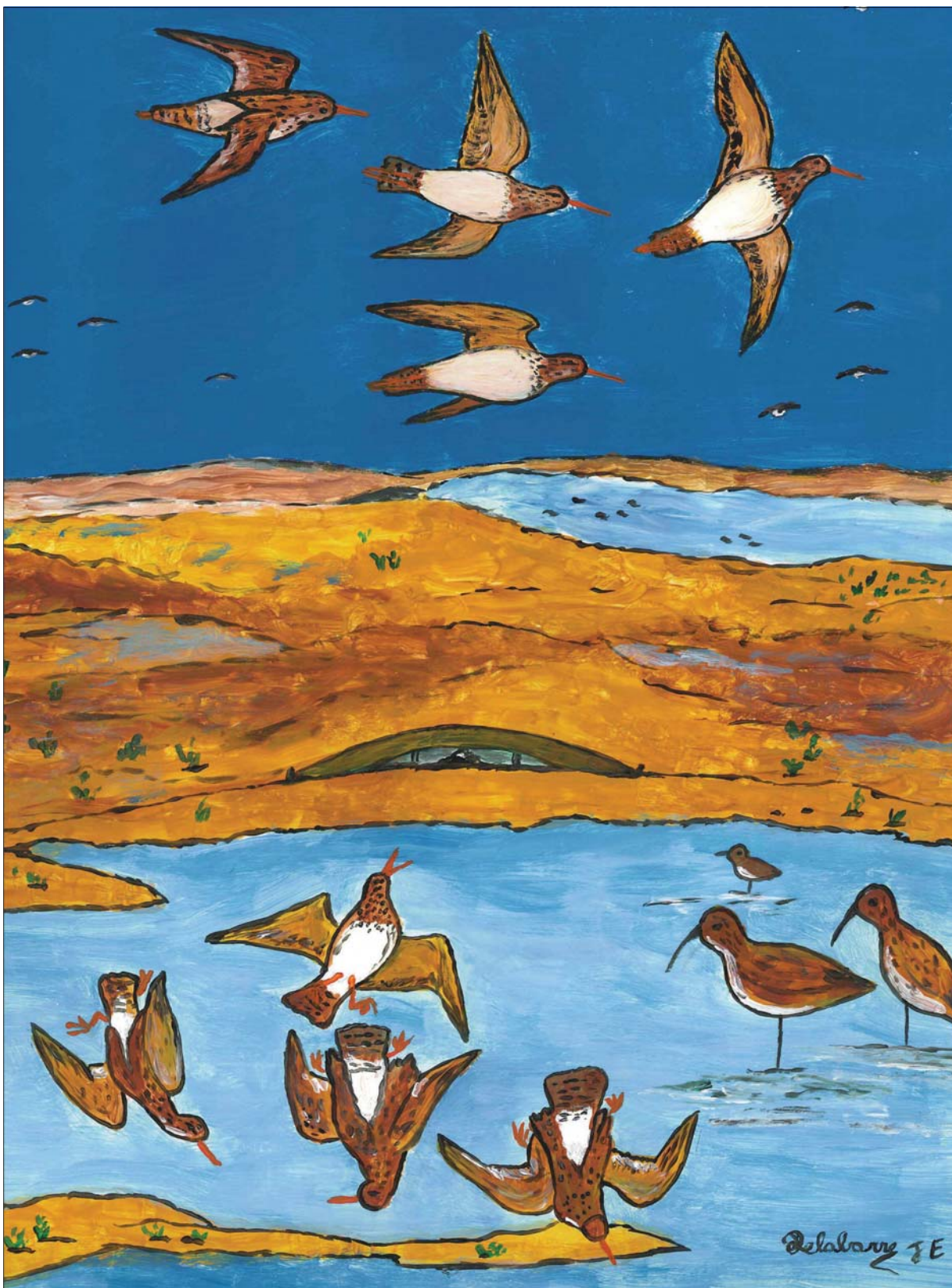
⇒ **Vérifications des amarres
à ne pas oublier**

⇒ **Visées étanches**

⇒ **Un homme averti en vaut
deux !**

**Une partie de chasse en
Baie c'est magnifique
Évitons la galère !!!**





ACDPM Baie de Somme 1er étage de la mairie BP 10 006

80230 St Valery Sur Somme Tél/Fax : 03-22-60-68-57

E-mail : acdpm.baiedesomme@orange.fr

Site internet : www.acdpmbaiedesomme.com